

MICROENTREPRENDRE

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022



PRÉFACE

NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le sigle « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition de PME est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à la définition de PME en vigueur au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- 4) À moins d'avis contraire, les résultats présentés dans le document sont pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022. Les liens Internet ont été consultés en novembre 2022 et ils sont identifiables [en bleu clair](#).

L'évaluation des résultats de MicroEntreprendre est réalisée à la demande du Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions (ECER) et en vertu de la convention de subvention signée avec le Ministère, pour la période allant de 2018 à 2024.

Elle vise à apprécier les résultats de l'aide financière accordée à MicroEntreprendre de 13,4 millions de dollars (M\$) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022.

En vertu de la directive concernant l'évaluation de programmes dans les ministères (2014), le présent rapport d'évaluation doit être transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programmes et à la Charte de l'évaluation de programmes, disponibles à l'adresse suivante : www.Québec.ca.

AUTEUR DU RAPPORT

Louis Carrier
Évaluateur de programmes
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5698, poste 4457

Pour plus d'information :
evaluation@economie.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport d'évaluation. Ainsi, nos remerciements sont adressés au personnel de la Direction des crêneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DCEE).

Nous tenons également à remercier les membres du comité d'évaluation constitué à l'occasion de ce mandat, dont la composition est présentée ci-dessous :

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Ahmed Benbouzid**, directeur général
MicroEntreprendre
- **Claude Riverin**, vice-président
MicroEntreprendre
- **Mauricio Vazquez-Gérin**, conseiller
Direction des crêneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat, secteur ECER, MEIE
- **Mona Beaulieu**, présidente
MicroEntreprendre
Également directrice générale du Fonds communautaire d'accès au microcrédit
- **Nathalie Perreault**, conseillère stratégique et adjointe exécutive
Direction des crêneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat, secteur ECER, MEIE
- **Sébastien Benavides**, conseiller en gestion de fonds et reddition de comptes
MicroEntreprendre
- **Serge Gosselin**, directeur, Programme de finance solidaire
Développement international Desjardins (DID)
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation (DPE), MEIE
Direction générale Performance et affaires institutionnelles, MEIE
- **Louis Carrier**, évaluateur
DPE, MEIE

Sylvie Marcotte, CPA, CA
Directrice
Direction des programmes et de l'évaluation

Christophe Marchal
Évaluateur en chef
Direction des programmes et de l'évaluation

SOMMAIRE

La présente évaluation vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 13,4 M\$ accordée à MicroEntreprendre pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022, par rapport aux résultats attendus dans sa convention de subvention.

Les résultats de MicroEntreprendre sont jugés **très satisfaisants**.

L'évaluation confirme la pertinence du financement accordé à l'organisme, la conformité de son fonctionnement, l'efficacité de la dépense publique, son efficacité et ses effets positifs pour la clientèle visée et pour l'économie du Québec. Les principaux résultats constatés sont présentés ci-dessous.



Dans une perspective d'amélioration continue des interventions du Ministère, les actions suivantes sont recommandées à la Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat :

- En lien avec la cible 9, il serait souhaitable de mieux documenter les activités de promotion faites par MicroEntreprendre et d'en mesurer l'incidence sur la perception du microcrédit et la notoriété du réseau.
- En lien avec la cible 20, il est recommandé de mettre en place des outils de collecte de données pour mieux mesurer les retombées économiques des entreprises démarrées ou soutenues, par exemple en matière d'emplois ou d'évolution du chiffre d'affaires.
- En lien avec les cibles 22 et 23, il est recommandé à MicroEntreprendre de mettre en place une reddition de comptes qui permettra de suivre l'ensemble du réseau. Des cibles appropriées devraient s'appliquer à l'ensemble des organismes membres.

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION RESPONSABLE ET DE L'ORGANISME ÉVALUÉ

La Direction des créniaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DCEE) du secteur Entrepreneuriat, compétitivité des entreprises et des régions (ECER) au Ministère a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, reproduits dans la présente section.

La Direction des créniaux d'excellence et de l'entrepreneuriat accueille favorablement le présent bilan évaluatif et elle adhère aux améliorations suggérées.

MicroEntreprendre a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, reproduits dans la présente section.

MicroEntreprendre a offert toute sa collaboration pour la rédaction de ce rapport.

MicroEntreprendre accueille favorablement le présent rapport d'évaluation et est sensible aux différents éléments soumis par la Direction des programmes et de l'évaluation du MEIE, que nous tenons à remercier.

L'évaluation représente pour nous une occasion privilégiée non seulement de jeter un regard objectif sur nos pratiques en matière d'efficacité, d'efficience et de conformité, mais également d'avoir un regard rétrospectif sur nos réalisations des quatre années du cycle d'évaluation, en lien avec notre mission et notre vision.

Le réseau MicroEntreprendre, par l'entremise de ses organismes membres et en étroite collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, a mis toute son expertise au service des entrepreneurs et entrepreneures dans différentes régions du Québec, en leur offrant un accès flexible à du financement combiné à un accompagnement personnalisé de proximité.

Nous sommes ravis de nous voir confortés dans cette voie par cette très satisfaisante évaluation par notre partenaire principal qui est le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) qui confirme que nous sommes un partenaire fiable, ayant des pratiques efficaces et efficientes, sur qui le MEIE peut compter dans la réalisation de sa mission et l'atteinte de ses propres objectifs.

Nous tenons à remercier nos collaborateurs de la Direction des créniaux d'excellence et de l'entrepreneuriat du secteur ECER du MEIE pour leur soutien constant et la belle collaboration. Nous souhaitons une longue vie à notre partenariat au bénéfice de l'entrepreneuriat québécois.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	1.1	Objectifs de l'évaluation	1
CONTEXTE	1.2	Portrait de l'organisme	1
	1.3	Aide financière accordée par le Ministère	4
	1.4	Résultats visés par l'aide financière du MEIE	4
	1.5	Principes directeurs de la méthode d'évaluation.....	5
CHAPITRE 2	2.1	Critère 1 : Le besoin justifiant le soutien l'organisme	6
PERTINENCE	2.2	Critère 2 : L'utilité et la valeur ajoutée de l'organisme pour le Québec.....	8
CHAPITRE 3	3.1	Critère 3 : L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	9
EFFICACITÉ	3.2	Critère 4 : L'atteinte des résultats intermédiaires visés (effets)	12
	3.3	Critère 5 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives	14
CHAPITRE 4	4.1	Critère 6 : L'efficience de l'aide financière du MEIE.....	17
EFFICIENCE			
CHAPITRE 5	5.1	Critère 7 : La conformité de mise en œuvre de la convention de subvention.....	19
CONFORMITÉ	5.2	Critère 8 : La satisfaction de la clientèle.....	20
CHAPITRE 6	6.1	Principaux constats	21
LES CONCLUSIONS	6.2	Réponses aux questions de l'évaluation	22
	6.3	Appréciation générale des résultats	22
ANNEXES			
		ANNEXE 1 : Compléments méthodologiques (ex. : cadre logique)	23
		ANNEXE 2 : Compléments d'information (ex. : tableau de pointage)	26

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation vise à apprécier dans quelle mesure l'organisme atteint les résultats attendus (ou cibles) par le Ministère et à s'assurer qu'il répond à un besoin justifiant un financement public. Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer la pertinence, l'efficacité et les effets de l'aide accordée par le Ministère, en vue d'apporter des réponses aux questions suivantes :

1. Le besoin de soutenir l'organisme est-il persistant? (Pertinence)
2. Les résultats visés par l'aide financière sont-ils atteints? (Efficacité)
3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)
4. L'aide financière a-t-elle été utilisée adéquatement? (Conformité)

La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a été mandatée pour effectuer ces travaux d'évaluation. La grille d'évaluation utilisée pour répondre à ces quatre questions est présentée dans le tableau 1.1.

Tableau 1.1

Grille abrégée d'évaluation des résultats du soutien accordé à MicroEntreprendre

Volets	Critères à évaluer	Questions
Pertinence du soutien à l'organisme		
	1. Le besoin justifiant le soutien à l'organisme	1
	2. L'utilité et la valeur ajoutée de l'organisme pour le Québec	1
Efficacité du soutien à l'organisme		
	3. L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)	2
	4. L'atteinte des résultats intermédiaires visés (effets)	2
	5. L'obtention de retombées socioéconomiques positives	2
Efficience de l'aide financière		
	6. L'efficience de l'aide financière du MEIE	3
Conformité de l'utilisation de l'aide financière		
	7. La conformité de mise en œuvre de la convention de subvention	4
	8. La satisfaction de la clientèle	4

1.2 PORTRAIT DE L'ORGANISME

1.2.1 L'historique

Fondé en 2000, le Réseau québécois du crédit communautaire regroupait alors de nombreux cercles et fonds d'emprunt. Devenu officiellement MicroEntreprendre en 2017, l'organisme à but non lucratif (OBNL) a pour mission de développer et de promouvoir l'approche du microcrédit au Québec, dans la perspective du mieux-être individuel et collectif et de l'élimination de la pauvreté.

MicroEntreprendre soutient ses membres qui sont des organismes d'économie sociale et des ressources alternatives qui offrent l'accès au capital ainsi qu'un accompagnement aux populations locales pour la réalisation d'activités économiques. Il est, de ce fait, un outil unique de développement économique et social. Au 31 mai 2022, on comptait 20 organismes membres de MicroEntreprendre, répartis dans les 17 régions administratives du Québec. Ces organismes sont en fait des experts du prêt d'honneur au Québec. Ils permettent aux clientèles qui n'ont pas accès au crédit traditionnel d'obtenir de l'accompagnement et le financement nécessaire à la création, au développement ou à la consolidation de leur entreprise individuelle ou collective.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.2.2 La mission et les objectifs de MicroEntreprendre

MicroEntreprendre offre aux entrepreneurs, par l'entremise de ses membres, de l'accompagnement de proximité et de l'accès à du microfinancement. Le réseau MicroEntreprendre vise à assurer une cohésion et à augmenter l'effet positif que peuvent avoir les organisations régionales de microcrédit entrepreneurial.

D'une façon générale, MicroEntreprendre poursuit la mission suivante :

- **Objectif 1 :** Développer, faire connaître et reconnaître les pratiques et l'expertise des organismes de microcrédit du Québec.
- **Objectif 2 :** Soutenir ses membres dans le développement des services aux communautés.
- **Objectif 3 :** Favoriser la concertation des membres du réseau et promouvoir leurs intérêts auprès des divers intervenants.
- **Objectif 4 :** Sensibiliser et faire promouvoir l'entrepreneuriat.

Des objectifs plus précis étaient toutefois dévolus à l'organisme et ses membres dans la dernière convention de subvention de 2019 :

- assurer la pérennité et le développement du microcrédit partout au Québec;
- assurer la création d'emplois durables adaptés au milieu par la sélection des projets ayant une forte adéquation aux besoins des locaux;
- contribuer à la revitalisation des régions grâce à la création d'entreprises et d'emplois entraînant la réinsertion sociale et économique des personnes et le maintien des jeunes en région grâce à la possibilité pour eux de développer leur entreprise ou d'avoir des emplois;
- amener plus de partenaires privés et publics à faire des investissements socialement responsables et augmenter la capitalisation disponible pour les membres de MicroEntreprendre tout en les appuyant dans leur recherche de fonds locaux afin de maintenir le lien important de confiance qui se crée quand la communauté prête à la communauté;
- consolider une image forte du microcrédit et de MicroEntreprendre et, par conséquent, accroître la notoriété de ce dernier, afin que la force du réseau passe par MicroEntreprendre, alors que celle-ci résulte davantage de la somme des efforts locaux des membres qui ont, au fil du temps, tissé des liens solides avec les acteurs de leurs milieux respectifs.

1.2.3 Les activités de l'organisme

MicroEntreprendre offre, par l'entremise de ses 20 membres mobilisés dans 17 régions, de la formation, de l'accompagnement de proximité et du financement grâce au microcrédit entrepreneurial à toutes les personnes qui souhaitent démarrer, développer ou consolider un projet d'entreprise.

L'accompagnement fait partie de l'essence même du microcrédit, donc des membres de l'organisme. Cette approche comporte deux volets : créer des liens de confiance avec l'entrepreneur afin de l'aider dans le développement de ses aptitudes entrepreneuriales et définir les besoins de l'entrepreneur en ce qui concerne l'aide technique.

Les professionnels du microcrédit entrepreneurial accompagnent des personnes dans leur processus entrepreneurial. Cet accompagnement de proximité met en place les conditions favorables au remboursement des emprunts ainsi qu'à la réussite des entreprises.

Pour les membres de l'organisme, l'accompagnement de proximité est une solution de rechange au mentorat traditionnel qui permet aux entrepreneurs, peu importe les années d'exploitation de leur entreprise, de bénéficier d'un accompagnement assuré par des conseillers, des consultants bénévoles ou des pairs qui s'engagent dans le renforcement du savoir-faire et du savoir-apprendre de l'entrepreneur.

L'organisme a uniformisé le modèle de fonctionnement de ses membres en fusionnant les cercles et les fonds d'emprunt d'une même région. Chaque organisme membre de MicroEntreprendre est doté d'un fonds de capitalisation amassé auprès des communautés locales et du secteur privé. À ce jour, la capitalisation recueillie dans les communautés locales atteint près de 8 M\$.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Les fonds d'emprunt régionaux soutiennent et financent des personnes en marge des réseaux de financement traditionnel pour le démarrage, la consolidation ou le développement de leur entreprise.

1.2.4 Les clientèles admissibles

Les clientèles que desservent les organismes de microcrédit entrepreneurial n'ont pas accès ou ont un accès limité aux ressources locales et régionales de soutien à l'entrepreneuriat pour des raisons multiples : secteur d'activité trop à risque ou non priorisé, manque de garanties, absence de mise de fonds, absence d'historique de crédit ou crédit entaché. Parfois, d'autres encore font l'objet de préjugés et de discriminations de toutes sortes.

- Des personnes à faible revenu désireuses de partir en affaires, mais qui n'ont pas accès ou ont un accès limité aux sources traditionnelles de financement.
- Des personnes à revenus précaires, des entreprises d'économie sociale.
- Des personnes à faible revenu ou sans revenu, des prestataires de l'assurance emploi ou de l'assistance-emploi, de salariés saisonniers ou à temps partiel, des familles monoparentales, d'immigrants et de minorités visibles.

1.2.5 Les résultats financiers de l'organisme

Le tableau suivant brosse le portrait des résultats financiers de MicroEntreprendre, de 2018 à 2022, selon les années financières du gouvernement (d'avril à mars).

Tableau 1.2

Revenus annuels de MicroEntreprendre, en milliers de dollars

Revenus annuels	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
— Contribution du MEIE*	2 352	3 501	3 712	3 920
— Clientèle et partenaires**	16	160	149	179
— Autres revenus	2	8	25	9
Total des revenus	2 370	3 669	3 887	4 108

Source : États financiers audités de MicroEntreprendre. Compilation MEIE.

* À noter que l'aide reçue du MEIE selon les états financiers de l'organisme diffère des chiffres de la section 1.3 (graphique 1.1) qui sont l'aide accordée selon la comptabilité du Ministère.

** Ne comprends pas les revenus des membres du réseau qui lèvent aussi des fonds dans leurs régions respectives et qui totalisent 4,2 M\$ pour la période évaluée.

CHAPITRE 1

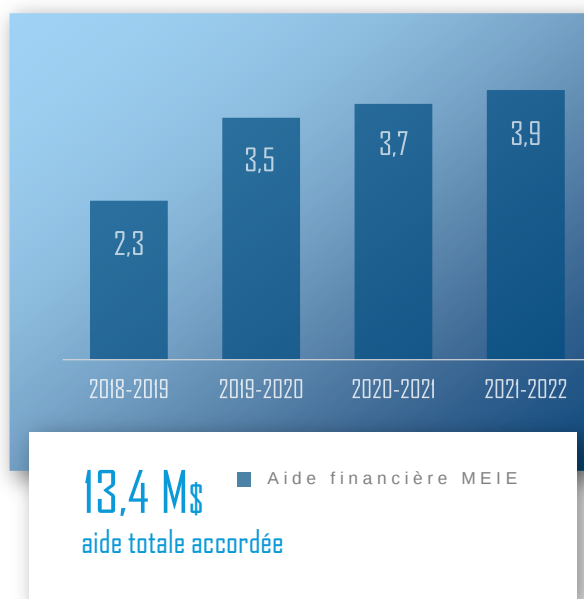
CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.3 AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE

- Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2022, le Ministère a accordé une aide financière totale de 13,4 M\$ à MicroEntreprendre pour la réalisation de ses activités.
- La première convention signée en 2018 accordait une aide financière d'un montant maximal de 10,4 M\$, pour la période évaluée. Toutefois, un addenda a été signé l'année suivante pour porter ce montant à 13,4 M\$.
- En 2019, une nouvelle convention a ajouté un montant de 4 M\$, versé cette année-là, mais couvrant la période allant du 27 mars 2019 au 31 mars 2024. Ce montant constitue un fonds national de microcrédit et est destiné à offrir uniquement davantage de prêts aux entrepreneurs. Ce montant n'est pas inclus dans le graphique 1.1.

Graphique 1.1

Financement accordé par le MEIE à MicroEntreprendre, en millions de dollars



Source : États financiers de MicroEntreprendre. Compilation MEIE.

1.4 LES RÉSULTATS VISÉS PAR L'AIDE FINANCIÈRE DU MEIE

Les attentes du ministère envers MicroEntreprendre sont inscrites dans les conventions de subvention qui couvrent la période évaluée. Outre la conformité de la gouvernance et de la mise en œuvre et le respect des conventions signées, les attentes du ministère envers MicroEntreprendre sont établies dans la convention de 2018. Dans l'addenda de 2019, on a ajouté la couverture nationale complète.

- Contribuer à faire connaître et reconnaître le microcrédit au Québec (cible 9).
- Développer graduellement de nouveaux territoires de façon à offrir au 31 mars 2022 une couverture nationale complète comprenant nommément le Nord-du-Québec (cible 8).
- Mettre en place un fonds national destiné à offrir du crédit supplémentaire pour ses membres et à fournir une première source de capitaux aux nouveaux fonds régionaux des nouveaux territoires desservis (cible 21).
- Poursuivre le développement d'une plateforme collective de sociofinancement (cible 21).
- Atteindre une capitalisation totale de 9 M\$ en capitaux d'ici 2022 (cible 6).
- Obtenir un taux de survie des entreprises soutenues après cinq ans de plus de 67 % et un taux raisonnable de prêts remboursés contre le nombre de prêts accordés (cible 10).

La chaîne des résultats visés par le MEIE est illustrée dans le modèle logique de l'intervention du Ministère (section 1.A de l'annexe 1), qui représente la théorie du programme, en quelque sorte.

CHAPITRE 1

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.5 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

1.5.1 La méthode d'appréciation des résultats

La méthode d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère. Elle consiste à comparer les résultats du programme par rapport aux résultats visés dans le cadre normatif ou des attentes habituelles du Ministère. L'appréciation des écarts conduit à une appréciation selon l'échelle d'appréciation suivante :

Appréciation	Signification de l'appréciation
Ⓐ	— Le degré Ⓐ signifie un résultat très satisfaisant. La cible est dépassée.
Ⓑ	— Le degré Ⓑ signifie un résultat satisfaisant. La cible est atteinte.
Ⓒ	— Le degré Ⓒ signifie un résultat perfectible. La cible est en partie atteinte.
Ⓓ	— Le degré Ⓓ signifie un résultat insatisfaisant. La cible n'est pas atteinte.

Une appréciation du critère devra aussi être portée, selon la même échelle ci-dessus. La méthode d'évaluation est détaillée dans la section 1.B de l'annexe 1.

1.5.2 Les sources des données

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : les requêtes d'information adressées à l'organisme, le rapport d'évaluation des résultats de MicroEntreprendre réalisé en 2017, les données administratives du programme et les données de l'enquête téléphonique réalisée auprès de la clientèle et de quelques partenaires. Plus de détails sont présentés en annexe dans la section 1.C – Sources de données.

1.5.3 La portée et les limites de l'évaluation

L'évaluation porte sur les résultats de MicroEntreprendre du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022. Cette période permet de faire le pont avec la précédente évaluation réalisée en 2018.

Dans le but de faciliter la présentation des résultats, les années financières évaluées sont converties selon les années calendaires suivantes :

2018-2019 ➔ 2019 2019-2020 ➔ 2020 2020-2021 ➔ 2021 2021-2022 ➔ 2022

Les limites de l'évaluation des résultats du programme et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont présentées dans l'annexe 1 à la section 1.D – Limites de l'évaluation.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU SOUTIEN À L'ORGANISME

2.1 CRITÈRE 1

LE BESOIN JUSTIFIANT LE SOUTIEN À L'ORGANISME

LES CIBLES

1. Persistance du besoin de soutenir l'organisme
2. Absence de chevauchement avec d'autres organismes soutenus par le MEIE et complémentarité avec son écosystème
3. Revenus de l'organisme composés d'apports de source privée

Constats relatifs à la cible 1

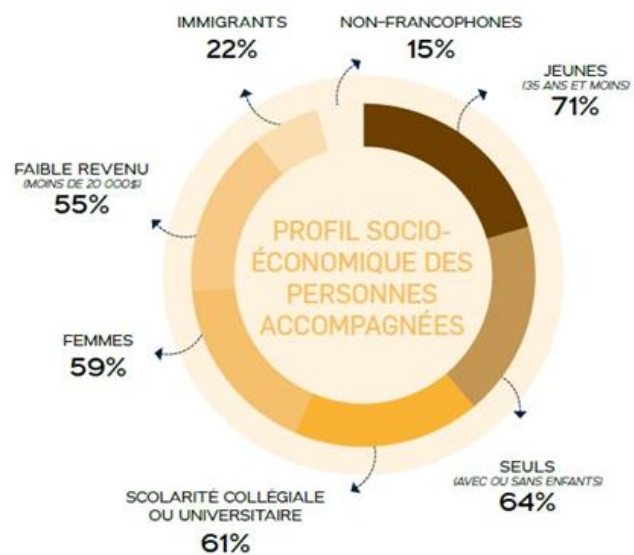
Les retards du Québec en entrepreneuriat sont déjà bien connus. Tant le nombre d'entrepreneurs que le taux d'intention d'entreprendre sont sous la moyenne canadienne. Mais plus encore, au moyen de l'Indice entrepreneurial québécois¹ (IEQ), on peut identifier certaines clientèles pour lesquelles les barrières à l'entrée sont plus nombreuses ou plus importantes. Par exemple, parmi les barrières mentionnées, le manque de compétences nécessaires est plus présent chez les moins de 35 ans. Le manque d'argent, également. Chez les groupes issus de l'immigration, bien que l'intention d'entreprendre soit plus forte, le manque d'argent est un obstacle plus important que chez les natifs.

Chez les femmes, également, on remarque des obstacles particuliers pouvant expliquer qu'en 2019 elles ne représentaient que 28 % des travailleurs autonomes ayant au moins un employé rémunéré². Leur taux d'intention entrepreneuriale était également inférieur à celui des hommes, toujours selon l'IEQ. Les enfants à charge étant mentionnés comme un frein chez 16,4 % des femmes de 35 à 49 ans, contre 7 % de moins chez leurs pendants masculins.

Ces données rejoignent les renseignements colligés par MicroEntreprendre sur sa clientèle, l'accès aux sources traditionnelles de financement demeurant problématique pour 58 % des femmes. La majorité des personnes desservies étaient dans une situation de vulnérabilité ou de précarité financière, en 2017-2018 : près de 50 % avaient des revenus inférieurs à 20 000 \$ par an et 40 % étaient sans emploi ou à faible revenu.

Graphique 2.1

Profil de la clientèle de MicroEntreprendre en 2021-2022



Source : Compilation et présentation MicroEntreprendre.

¹ (IEQ) [En ligne], <https://indiceentrepreneurialqc.com/rapports/indice-2019/>.

² Le nombre d'entrepreneurs correspond aux travailleurs autonomes avec aide rémunérée. Il s'obtient en sommant « Travailleurs autonomes – Entreprise constituée en société, avec aides rémunérées » et « Travailleurs autonomes – Entreprise non constituée en société, avec aides rémunérées ». Cette méthode est inspirée de celle du ministère pour le tableau *Évolution du nombre d'entrepreneurs au Québec de 1977 à 2021*. Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0027-01 : Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (× 1 000), [En ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002701>].



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU SOUTIEN À L'ORGANISME

Constats relatifs à la cible 2

Conformément à la cible 1, le Québec doit soutenir ses entrepreneurs, la création d'entreprises et l'entrepreneuriat au sens large. Ainsi, plusieurs programmes et organismes y contribuent de différentes façons, tout particulièrement dans le domaine de l'innovation, un important vecteur de croissance et de richesse pour les entreprises. D'autres abordent le soutien à l'entrepreneuriat en termes plus généraux, comme le programme d'aide à l'entrepreneuriat ou encore l'École des entrepreneurs du Québec. Mais, ce qui fait justement la particularité du réseau de MicroEntreprendre, c'est de viser les exclus des programmes généraux, les très petits projets ou les clientèles marginalisées socioéconomiquement présentées dans le graphique 2.1 et qui ont difficilement accès aux sources de financement habituelles pour le démarrage d'entreprise.

Dans d'autres ministères du gouvernement du Québec, on retrouve également des programmes de soutien visant des clientèles rencontrant des barrières à l'entrée, notamment les jeunes. En effet, les programmes [Jeunes volontaires](#) et [Soutien au travail autonome](#) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale permettent à des jeunes de 16 à 29 ans d'explorer un projet d'entreprise et peuvent fournir une aide financière pour établir un plan d'affaires et fonder leur entreprise. Le Secrétariat à la jeunesse a également un volet entrepreneuriat dans son [Plan d'action jeunesse 2021-2024](#). Il contient des mesures pour encourager la culture entrepreneuriale, soutenir le démarrage et la reprise d'entreprises et pour promouvoir l'entrepreneuriat responsable.

Toutefois, tous ces éléments demeurent complémentaires, tant l'écosystème entrepreneurial est vaste et diversifié.

Constats relatifs à la cible 3

Ici, on doit distinguer l'organisme, son réseau de membres ainsi que le Fonds national du microcrédit. Les revenus de MicroEntreprendre sont présentés dans le tableau 1.2 de la section 1.2.5. Même si le Ministère fournit plus de 95 % des revenus à l'organisme, on constate la présence d'autres revenus, dont ceux provenant de la clientèle et des partenaires qui, ensemble, totalisent 548 k\$. Lorsqu'on inclut tous les budgets de fonctionnement des organismes membres, la part du Ministère descend alors à 74 % sur l'ensemble de la période évaluée.

Pour référence, un seuil minimal de 20 % d'apports de source privée dans le financement des organismes est souvent utilisé par le Ministère. À cela, on peut ajouter que les activités d'accompagnement du réseau MicroEntreprendre sont offertes à des clientèles dont les moyens financiers sont généralement modestes. Il est donc normal que le financement public soit plus important.

Un dernier point concerne la capitalisation du fonds qui sert à accorder les prêts. Elle fait partie de la cible 6. Constatant la forte demande, le Ministère a accordé 4 M\$ pour garnir le Fonds national du microcrédit. Le principe d'au moins 1 \$ de source privée pour 1 \$ de fonds publics est inscrit dans la convention de subvention et a été respecté.

AVIS

ⓑ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 1

Les résultats sont jugés satisfaisants, car les trois cibles sont atteintes.

ⓑ

La cible 1 est atteinte. Le besoin de soutenir précisément ces clientèles est visible dans les statistiques.

ⓑ

La cible 2 est atteinte. L'organisme a une niche bien à lui dans l'immense écosystème entrepreneurial.

ⓑ

La cible 3 est atteinte. Plusieurs partenaires et entreprises participent au financement de MicroEntreprendre et à la capitalisation du Fonds national de microcrédit.



CHAPITRE 2

PERTINENCE DU SOUTIEN À L'ORGANISME

2.2 CRITÈRE 2

L'UTILITÉ ET LA VALEUR AJOUTÉE DE L'ORGANISME POUR LE QUÉBEC

LES CIBLES

4. La valeur ajoutée et l'utilité reconnues de MicroEntreprendre par au moins 70 % des répondants au sondage
5. Une cohérence et des liens prouvés entre MicroEntreprendre et les stratégies et plans d'action du gouvernement du Québec

Constats relatifs à la cible 4

L'utilité d'un organisme réside dans sa capacité à répondre à un besoin ou à une demande particulière de sa clientèle cible. Ainsi, lorsqu'on interroge celle-ci, pas moins de 70 % des 581 répondants jugent MicroEntreprendre très utile, de façon générale. Avec les 22 % qui le jugent assez utile, on atteint un taux de reconnaissance de 91 %. L'aspect qui recueille le plus de reconnaissance est celui de l'accompagnement et du soutien aux entrepreneurs, à 88 %. Suivent de près l'aide au démarrage d'une entreprise ainsi que l'accès au financement, avec des taux combinés respectifs de 85 % et de 77 %.

Les avis sont similaires quant à la valeur ajoutée apportée par MicroEntreprendre au milieu de l'entrepreneuriat au Québec. En effet, pas moins de 94 % des répondants sont en accord avec l'affirmation selon laquelle MicroEntreprendre constitue une valeur ajoutée pour le milieu de l'entrepreneuriat.

Constats relatifs à la cible 5

Dans son plan stratégique 2020-2023, le Ministère considère l'entrepreneuriat comme un pilier du développement économique et se donne la responsabilité d'appuyer les entrepreneurs, tant dans la création et le développement que dans le transfert d'entreprises. Mais l'écosystème entrepreneurial est tellement vaste. MicroEntreprendre s'inscrit plus précisément dans un axe du plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022 : reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse féminin et de la diversité. Ainsi, MicroEntreprendre s'inscrit en droite ligne avec l'objectif gouvernemental d'augmenter les activités entrepreneuriales des groupes sous-représentés ou défavorisés.

« Cette approche combinant l'accès souple à du financement (grâce au microcrédit) et l'accompagnement de proximité permet à des entrepreneurs potentiellement exclus de réunir les conditions du succès dans leur projet entrepreneurial. »

— MicroEntreprendre

AVIS

ⓑ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 2

Les résultats sont jugés satisfaisants, car une cible est atteinte et une cible est dépassée.

Ⓐ

La cible 4 est dépassée. Les taux de reconnaissance dépassent largement les attentes.

Ⓑ

La cible 5 est atteinte. La concordance des objectifs ne pourrait être plus cohérente avec les orientations ministérielles et gouvernementales.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

3.1 CRITÈRE 3

L'ATTEINTE DES RÉSULTATS IMMÉDIATS VISÉS (EXTRANTS)

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LA CONVENTION DE SUBVENTION)

6. Atteindre une capitalisation totale de 9 M\$
7. Financer des projets entrepreneuriaux
8. Assurer le dynamisme entrepreneurial dans toutes les régions du Québec
9. Améliorer la connaissance et la reconnaissance du microcrédit

Constats relatifs à la cible 6

L'objectif a été atteint en 2021 et les perspectives de croissance sont excellentes grâce à la participation annoncée de nouveaux partenaires.

Tableau 3.1

Évolution de la capitalisation du réseau MicroEntreprendre

Capitalisation totale	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
	6 782 k\$	6 669 k\$	8 359 k\$	10 078 k\$

Source : Requête d'information, compilation MEIE.

Constats relatifs à la cible 7

Lors de la précédente évaluation, en 2017, on observait en moyenne 182 prêts accordés annuellement. Ainsi, on constate dans le tableau 3.2 une augmentation des activités du réseau. Le montant moyen des prêts accordés s'élève à 7 349 \$.

Tableau 3.2

Projets entrepreneuriaux financés par MicroEntreprendre, en nombre et en milliers de dollars

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
— Nombre de prêts accordés	194	230	203	250
— Total des sommes prêtées (en k\$)	1 509	1 553	1 421	1 962
Investissement total généré par ces projets (en k\$)	7 914	9 196	5 697	8 862

Source : Requête d'information, compilation MEIE.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

Constats relatifs à la cible 8

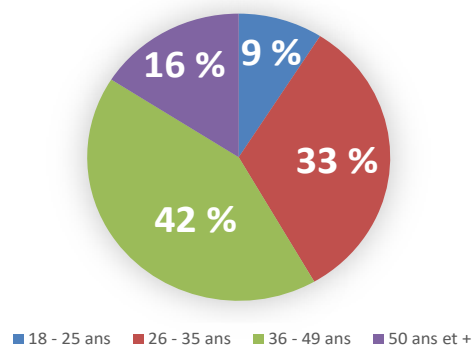
Les entrepreneurs accompagnés

MicroEntreprendre a accompagné 8 252 entrepreneurs durant la période évaluée. Ce sont donc 2 063 personnes en moyenne par année qui ont fait appel à leurs services. Non seulement c'est plus que la moyenne de la dernière évaluation (1 867), mais leur nombre a augmenté chaque année durant la période, passant de 1 975 en 2018 à 2 289, en 2022.

Le profil de cette clientèle, composée à 55 % de femmes, apparaît dans les graphiques suivants.

Graphique 3.1

Profil des clientèles rejointes, par groupe d'âge

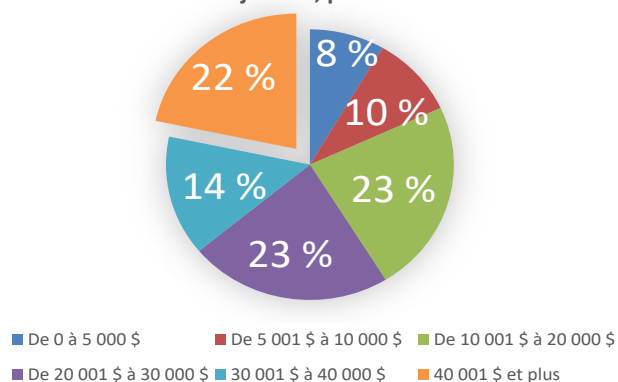


Source : Requête d'information. Compilation et présentation MEIE.

Graphique 3.2

Profil de la clientèle de MicroEntreprendre en 2021-2022

Profil des clientèles rejointes, par niveau de revenus



On remarque que 78 % des entrepreneurs accompagnés avaient des revenus de moins de 40 k\$ par année et que 25 % s'identifient à d'autres communautés culturelles.

Source des graphiques : Requête d'information. Compilation et présentation MEIE.

La couverture régionale

La convention de subvention de 2018 faisait état de cinq régions, dont le Nord-du-Québec, où le réseau de MicroEntreprendre devait s'étendre. L'objectif d'une couverture nationale complète a été atteint en 2021-2022.



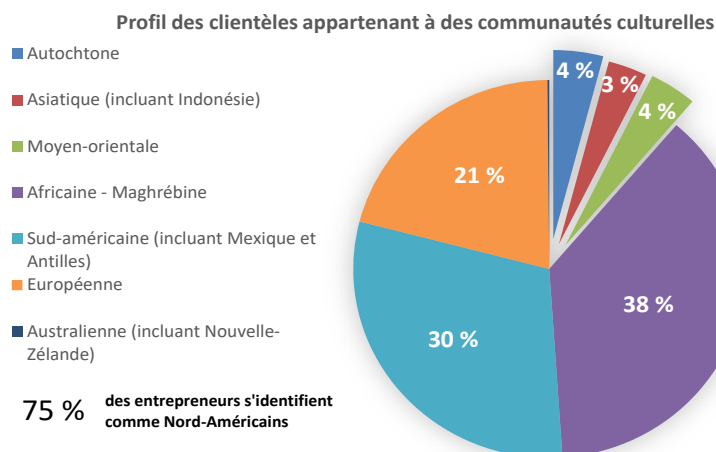
CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

Activités de sensibilisation au microcrédit visant à encourager l'entrepreneuriat

MicroEntreprendre intervient auprès du public et de ses membres de différentes façons, pour animer son réseau. Il le fait par l'entremise de communiqués de presse ou par les réseaux sociaux et son site Internet. Ainsi, l'organisme estime avoir rejoint plus de 530 000 personnes sur Internet. Le réseau distribue également une infolettre à ses membres et à ses partenaires. Le total des personnes ainsi rejointes est estimé à près de 3 000 pendant la période évaluée.

Graphique 3.3



Source : Requête d'information. Compilation et présentation MEIE.

Constats relatifs à la cible 9

MicroEntreprendre a mis en place une stratégie de notoriété qui comprend plusieurs volets. Les activités de sensibilisation présentées à l'indicateur précédent en sont une partie. L'organisme, quant à lui, déclare avoir réalisé 67 activités de promotion au cours des quatre années évaluées. Il donne, en exemple, la campagne *Jeudi de l'entrepreneur* : chaque jeudi, un entrepreneur est mis à l'honneur avec son témoignage diffusé sur les réseaux sociaux du réseau et de ceux des membres. Il cite également la célébration annuelle de la Journée nationale du microcrédit, le 11 mars, au niveau national et dans différentes régions.

Toutefois, il est impossible d'en estimer l'incidence sur la perception du microcrédit et la notoriété du réseau auprès du grand public. Aucune mesure n'a été mise en place pour ce faire. Seule la clientèle a été sondée sur le sujet lors de cette évaluation. Ainsi, sur les 581 répondants, pas moins de 87 % estiment que MicroEntreprendre se distingue des autres organismes de l'écosystème entrepreneurial, justement par sa promotion de l'entrepreneuriat et du microcrédit. En plus, ils sont 85 % à le juger utile à se faire.

AVIS

Ⓐ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 3

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car une cible est atteinte et trois cibles sont dépassées.

- Ⓐ **La cible 6 est dépassée.** Non seulement la capitalisation dépasse largement la cible, mais on évoque des perspectives prometteuses de nouvelles sources de financement.
- Ⓐ **La cible 7 est dépassée.** Malgré la pandémie et ses importantes restrictions, le volume d'activités a continué de croître.
- Ⓐ **La cible 8 est dépassée.** La pandémie n'a pas freiné la croissance des activités du réseau maintenant présent dans toutes les régions du Québec.
- Ⓑ **La cible 9 est atteinte.** Toutefois, peu de détails ont été fournis et il serait souhaitable de mieux documenter les activités de promotion et d'en mesurer l'incidence sur la perception du microcrédit et la notoriété du réseau, notamment auprès du grand public.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

3.2 CRITÈRE 4

L'ATTEINTE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES VISÉS (EFFETS)

LES CIBLES (EN GRAS, LES RÉSULTATS VISÉS DANS LA CONVENTION DE SUBVENTION)

10. Taux de survie après cinq ans des entreprises soutenues de plus de 67 %
11. Taux élevé de remboursement des prêts
12. Création, acquisition et consolidation d'entreprises
13. Stabilité du réseau et du nombre de ses partenaires et diversification des sources de capitaux
14. Amélioration des connaissances et des compétences des entrepreneurs soutenus
15. Un effet de levier des prêts accordés par le réseau de MicroEntreprendre d'au moins 2

Constats relatifs à la cible 10

La cible 10 a été définie par rapport aux évaluations précédentes. Ainsi, dans le rapport de 2017, on avait constaté un taux de survie de 67 %, lui-même en baisse par rapport à l'évaluation précédente qui avait mesuré un taux de 74 % pour la période allant de 2011 à 2014.

De 2018 à 2022, MicroEntreprendre a mesuré un taux de 63 %, puis de 68 % lors des deux dernières années évaluées. Donc, on peut estimer la cible atteinte. À titre de comparaison, le taux à l'échelle canadienne³ après cinq ans (T+5) indique qu'en 2022, 70,7 % des entreprises du secteur des biens étaient encore en activité, comparativement à 68,2 % des entreprises du secteur des services.

Constats relatifs à la cible 11

Le réseau a comptabilisé une baisse des remboursements de prêts dans l'année financière 2019-2020. Le taux est passé de 93 % l'année précédente à 82 %, mais a remonté dès l'année suivante. Finalement, sur l'ensemble de la période, on obtient un taux moyen de 90 %.

Constats relatifs à la cible 12

Parmi les dossiers accompagnés par MicroEntreprendre de 2018 à 2022, on a compté 1265 entreprises créées, soit une moyenne de 316 par année. Quant au nombre d'entreprises consolidées, il atteint 1046, pour les quatre années évaluées. Aucune acquisition n'a été réalisée.

Constats relatifs à la cible 13

En ce qui concerne les partenaires du réseau, leur nombre a crû d'année en année, tout comme le nombre de sources de financement. On comptait 141 partenaires en 2018 et leur nombre atteint maintenant 195. Quant aux sources de capitaux, elles sont passées de 61 à 105.

MicroEntreprendre donne en exemple de nouveaux partenariats avec La Ruche, OseEntreprendre ou encore Entreprendre ici, au niveau national. Au niveau régional, ce sont des dizaines de nouveaux partenariats qui se sont concrétisés, notamment avec Microcrédit Desjardins aux entreprises et avec des fondations privées, des chambres et jeunes chambres de commerce, de nouvelles municipalités, MRC, et bien d'autres.

Constats relatifs à la cible 14

Il n'est pas facile d'évaluer le niveau de compétence ou les connaissances des entrepreneurs soutenus par MicroEntreprendre, bien que le taux élevé de survie après cinq ans, comme il a été mesuré à la cible 10, en donne une certaine illustration. Ainsi, on a posé la question aux entrepreneurs eux-mêmes. Sur les 581 répondants au sondage, exactement la moitié ont déclaré avoir beaucoup amélioré leurs connaissances et leurs compétences comme entrepreneur, grâce aux services obtenus de MicroEntreprendre. Ceux qui estiment s'être améliorés un peu représentent 28 % des répondants.

³ Source : Statistique Canada, Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2022.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

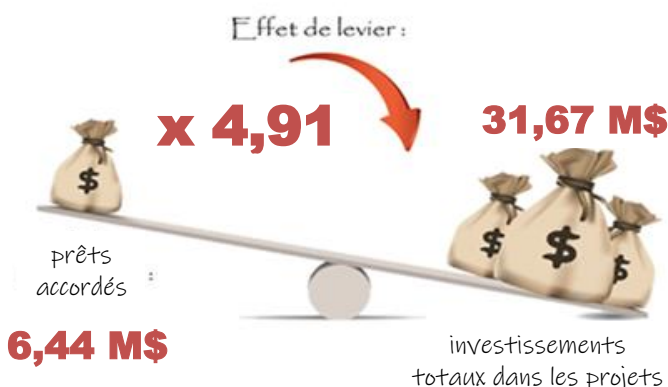
Constats relatifs à la cible 15

L'effet de levier des prêts consentis correspond à la valeur des autres sources de financement mobilisées par le projet divisé par le montant prêté. Tout particulièrement dans le cas du microcrédit, les microprêts peuvent être considérés comme une mise de fonds par d'autres institutions prêteuses qui autrement auraient pu avoir des réticences à investir.

Ainsi, les chiffres pour calculer cet effet de levier proviennent du tableau 3.2, à la cible 7. Le total des prêts s'élève à 6,44 M\$ pour les quatre années évaluées et l'investissement dans les projets a totalisé 31,67 M\$. Ce qui nous donne un ratio de 4,91. Ainsi, MicroEntreprendre, grâce à ses services, génère près de cinq fois plus d'investissements que l'argent qu'il prête.

Graphique 3.4

Effet de levier des prêts consentis par le réseau de MicroEntreprendre, de 2018 à 2022



Source : Requête d'information. Compilation et présentation MEIE.

AVIS

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 4

(B)

Les résultats sont jugés satisfaisants, car trois cibles sont dépassées et trois cibles sont atteintes.

- (B) **La cible 10 est atteinte.** Considérant l'effet de la COVID-19 qu'on ne pourra jamais évaluer, la hausse du nombre de prêts ainsi que le profil socioéconomique des entrepreneurs, c'est une réalisation remarquable.
- (A) **La cible 11 est dépassée.** L'organisme estime que c'est grâce à la qualité de son accompagnement qu'il obtient cet excellent taux de remboursement.
- (B) **La cible 12 est atteinte.** Il s'agit d'un nombre important d'entreprises créées et soutenues.
- (A) **La cible 13 est dépassée.** Le réseau a connu une expansion soutenue d'année en année, malgré la pandémie. Cela constitue une belle réussite de MicroEntreprendre et l'illustration du dynamisme de son réseau.
- (B) **La cible 14 est atteinte.** La clientèle est largement d'avis que l'enseignement prodigué par MicroEntreprendre est pertinent et utile à l'amélioration de leurs compétences comme entrepreneur.
- (A) **La cible 15 est dépassée.** L'effet de levier est remarquable, sans compter l'excellent taux de recouvrement des prêts.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

3.3 CRITÈRE 5

L'OBTENTION DE RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES POSITIVES

LES CIBLES

- 16. Contribution à la création et au maintien d'emplois
- 17. Investissements induits par le démarrage, l'acquisition ou la consolidation d'entreprises
- 18. Présence d'autres retombées socioéconomiques positives illustrées par au moins trois cas à succès

Constats relatifs à la cible 16

Toutes ces entreprises créées ou consolidées présentées à l'indicateur 12 ont créé et maintenu un grand nombre d'emplois. Ainsi, de 2018 à 2022, MicroEntreprendre a comptabilisé, dans les projets qu'il a soutenus, pas moins de 1823 emplois créés et 2101 emplois maintenus. À titre de comparaison, lors de la dernière période évaluée, on avait compté 2649 emplois créés ou maintenus entre 2014 et 2017, soit 883 par année, en moyenne. La moyenne annuelle, cette fois, est de 981.

En complément, MicroEntreprendre fait remarquer le faible coût par emploi créé et le caractère durable de ces emplois, considérant l'excellent taux de survie après cinq ans des entreprises en cause. La dimension sociale est également à souligner. Plusieurs des entrepreneurs concernés étant à risque d'exclusion, leur succès apporte son lot de bénéfices en matière d'insertion sociale, de qualité de vie des familles, de dynamisme des communautés et bien d'autres.

Constats relatifs à la cible 17

Selon la compilation de MicroEntreprendre, l'investissement induit par le démarrage ou la consolidation des entreprises présentées à la cible 12 a atteint 30,2 M\$. Cet investissement total est calculé de la même façon que l'effet de levier de la cible 15, mais ne concerne cette fois que les dossiers de démarrage ou de consolidation d'entreprises.

Constats relatifs à la cible 18

Les retombées socioéconomiques positives s'incarnent au sein des entreprises et auprès de sa clientèle. À cet égard, six entreprises ont accepté de témoigner des résultats obtenus.

Cas à succès 1

Lillojeux

Boutique en ligne de jeux de société et de casse-têtes

Elle propose des salles d'évasion à Maria (baie des Chaleurs, Gaspésie), la location de jeux ainsi que de l'animation pour les entreprises et la maison.

« Le **Microcrédit** nous a permis de confirmer notre démarche et de pousser notre réflexion afin de solidifier notre projet qui a démarré tout petit dans notre sous-sol pour devenir l'une des plus grandes boutiques physiques de jeux dans l'est du Québec. »

Parmi les retombées socioéconomiques : augmentation du niveau de vie, amélioration de l'expérience et des compétences de l'entrepreneur, développement de l'entreprise et contribution à la vitalité du tissu économique local.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

Cas à succès 2

Pêche sportive baie des Chaleurs Entreprise de pêche sportive récréative

Le **microcrédit** : refusé par les institutions financières... « La mise de fonds au début n'était vraiment pas grande, donc il a fallu que j'aie me chercher des alliés. »

Parmi les retombées socioéconomiques : création d'emplois et inclusion sociale par le développement de l'employabilité, contribution au rayonnement et à la promotion touristique de la région.

Cas à succès 3

Jardins Taureau et Bélier Ferme maraîchère en bio intensif dans la région de la Gaspésie

MicroEntreprendre : « Ils ont pris le temps de répondre à nos nombreuses questions de jeunes entrepreneurs et ont toujours su nous orienter vers les ressources appropriées lorsque c'était nécessaire. »

Parmi les retombées socioéconomiques : l'accès à des produits frais et sains pour des secteurs moins bien desservis, la mise en valeur des produits de la région et le réseautage avec les restaurateurs locaux.

Cas à succès 4

Constellations inc. Entreprise de construction de chalets écoresponsables et autosuffisants

« L'appui de **MicroEntreprendre** était comme une étape cruciale pour faire valider notre modèle. Pour nous, c'est la porte à partir d'où tout s'est ouvert. »

Parmi les retombées socioéconomiques : développement du territoire par l'utilisation des produits locaux et québécois, contribuer au développement local et à la revitalisation du territoire grâce au tourisme, création d'emploi, développement personnel (prix et récompenses).

Cas à succès 5

Son bleu Maison de disques basée au Lac-Saint-Jean

Démarrée à petite échelle, l'assise du **microcrédit** a permis l'établissement de relations d'affaires avec des partenaires solidement positionnés et reconnus dans l'industrie du disque.

Parmi les retombées socioéconomiques : préserver et propulser le rayonnement culturel musical de la région, contribuer à la rétention des artistes dans la région et améliorer leurs conditions de vie.

Cas à succès 6

Gym de la station SLD Salle de sport dans le Centre-du-Québec

« Pour moi, **MicroEntreprendre**, ce sont des gens qui sont vraiment à l'écoute de nos besoins. C'est utile de revoir chacune des étapes avec eux, et puis j'ai trouvé ça sécurisant d'avoir ce soutien-là. »

Parmi les retombées socioéconomiques : la salle répond à une demande du milieu, amélioration des compétences entrepreneuriales et managériales des partenaires d'affaires.



CHAPITRE 3

EFFICACITÉ DU SOUTIEN À L'ORGANISME

AVIS

Ⓐ

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 5

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car deux cibles sont dépassées et une cible est en atteinte.

Ⓐ

La cible 16 est dépassée. La contribution du réseau à l'emploi est non seulement remarquable, mais s'est maintenue d'une année à l'autre malgré la traversée de la pandémie.

Ⓑ

La cible 17 est atteinte. L'investissement de plus de 30 M\$ induit par les entreprises est significatif.

Ⓐ

La cible 18 est dépassée. Les nombreux exemples fournis illustrent bien comment le microcrédit et l'accompagnement des membres du réseau de MicroEntreprendre transforment des vies et génèrent des retombées positives, tant pour les entreprises que pour les communautés dans lesquelles elles sont implantées.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DE L'AIDE FINANCIÈRE

4.1 CRITÈRE 6

L'EFFICIENCE DE L'AIDE FINANCIÈRE DU MEIE

LES CIBLES

19. Un effet de levier de l'aide financière du MEIE au moins égal à 1
20. Un ratio de rendement de la dépense publique au moins égal à 1

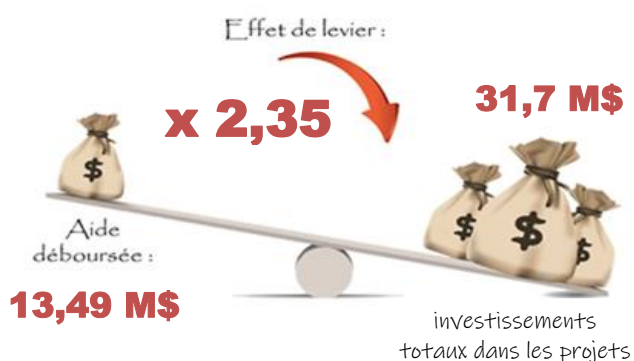
Constats relatifs à la cible 19

L'effet de levier de l'aide financière accordée par le MEIE, calculé pour l'ensemble de la période évaluée, atteint 2,35. Cela signifie que, pour chaque dollar de subvention du Ministère, 2,35 dollars ont été investis par d'autres sources de financement dans les projets soutenus par MicroEntreprendre.

Le graphique 4.1 présente les montants qui ont été utilisés pour le calcul. Toutefois, la situation a ceci de particulier que le Ministère ne finance pas les projets ni MicroEntreprendre d'ailleurs. Ce sont les membres du réseau de MicroEntreprendre, qui financent et accompagnent des entrepreneurs et leurs projets, qui ont généré, en fin de compte, des investissements totaux de 31,67 M\$. Le détail du montage financier de chacun des projets n'est pas disponible.

Graphique 4.1

Effet de levier de l'aide financière accordée par le MEIE, de 2018 à 2022



Source : États financiers et requête d'information. Compilation MEIE.

Constats relatifs à la cible 20

L'indicateur 20 vise à estimer le rapport entre la valeur des retombées économiques attribuables aux projets soutenus par le réseau de MicroEntreprendre et les coûts économiques des aides publiques consenties à l'organisme. Bien que l'analyse s'appuie sur le modèle d'analyse avantages-coûts, conçu par l'équipe d'évaluation du ministère en 2012, et utilisé depuis dans la majorité des évaluations, il ne s'agit ici que d'une approximation. Les mêmes limites qu'à la cible précédente s'appliquent et d'autres s'ajoutent également.

Le calcul apparaît dans le tableau 4.1 et les limites et toutes les données pertinentes sont en annexe, à la section 2.A.



CHAPITRE 4

EFFICIENCE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Tableau 4.1

Approximation du rendement de la dépense publique dans MicroEntreprendre

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022, en millions de dollars

Retombées économiques des projets soutenus par MicroEntreprendre	Total
Retombées économiques directes	
– Investissements totaux dans les projets	31,67
– Revenus autonomes de l'organisme	0,5
<i>Total des retombées économiques en dollars réels ou dollars enchaînés de 2018-2019</i>	<i>30,56</i>
Total des retombées économiques actualisées (à 6 % par année)	28,15 M\$
Coûts économiques de la dépense publique associée à l'organisme	
Subventions gouvernementales	
– Aide financière versée par le MEIE	13,49
– Coût d'opportunité lié aux subventions gouvernementales	7,56
<i>Sous-total des coûts en dollars réels</i>	<i>19,86</i>
Total des coûts économiques actualisés (à 6 % par année)	18,08 M\$
Ratio de rendement de la dépense publique	1,56
Valeur actuelle nette (VAN) (retombées économiques – coûts économiques)	10,07 M\$

Source : États financiers et requête d'information. Compilation MEIE.

Il est important de rappeler plusieurs limites à l'utilisation incomplète de ce modèle d'analyse. Les retombées économiques sont nettement sous-évaluées et la dépense publique est incomplète. Les explications sont présentées en annexe, mais, essentiellement, le ratio de rendement est, dans les faits, plus élevé que 1,56.

AVIS

A

COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 6

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car les deux cibles sont dépassées.

A

La cible 19 est dépassée. L'aide financière du Ministère a permis de générer des investissements dont l'ampleur dépasse les attentes.

A

La cible 20 est dépassée. La rentabilité de la dépense publique ne fait pas de doute, malgré la démonstration incomplète. Et au-delà des chiffres, la dimension sociale des succès de MicroEntreprendre est d'une valeur inestimable.



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

5.1 CRITÈRE 7

LA CONFORMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION

LES CIBLES

- 21. Respect des principales attentes normatives de la convention de subvention
- 22. Masse salariale de la haute direction représentant au plus 10 % des dépenses totales
- 23. Des frais d'administration et de gestion équivalant au plus à 10 % des dépenses totales

Constats relatifs à la cible 21

L'analyse confirme que l'organisme respecte les attentes normatives formulées dans les conventions de subvention signées au fil des années. Ce dernier fait valoir, notamment, la reddition de comptes annuelle et les normes de gestion axée sur les résultats appliquées dans l'ensemble du réseau.

Différentes orientations minimales figurent également dans les conventions en matière de suivi des résultats ou le maximum de 20 k\$ par prêt, ou encore le principe du 1 \$ du gouvernement du Québec pour 1 \$ du privé, pour les prêts. Elles ont toutes été respectées. Parmi les attentes particulières, il y avait notamment la mise en place d'un fonds national et la couverture de l'ensemble des régions et ces attentes ont été réalisées. Ainsi, on peut conclure que le financement du ministère a été utilisé conformément à ce qui était prévu.

Constats relatifs à la cible 22

La masse salariale de la haute direction nous est fournie par l'organisme et correspond au salaire du directeur général de MicroEntreprendre. Le ratio est calculé sur l'ensemble de la période évaluée par rapport aux dépenses totales de l'organisme, telles qu'elles apparaissent aux états financiers. Ainsi, la proportion est de seulement 3,46 %. Toutefois, il faut préciser que MicroEntreprendre est l'organisme qui coordonne le réseau, mais les entités membres qui assurent les opérations échappent au périmètre comptable de celui-ci.

Constats relatifs à la cible 23

L'indicateur permet de déterminer la proportion des dépenses totales qui est consacrée à l'administration et à la gestion de l'organisme. Les frais d'administration et de gestion correspondent précisément aux frais de déplacement, de représentation, de colloques et de perfectionnement, aux honoraires professionnels, au loyer, aux frais de communication, de poste et de messagerie, aux dépenses de bureau, aux assurances et aux frais bancaires. Les dépenses totales de l'organisme, elles, comprennent également la masse salariale et les autres frais s'y rattachant.

Ainsi, le ratio moyen de la période allant de 2018 à 2022 s'établit à 9,2 %, ce qui est conforme aux attentes.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 7

Les résultats sont jugés satisfaisants, car deux cibles sont atteintes et une cible est dépassée.



La cible 21 est atteinte. Le respect des balises est confirmé.



La cible 22 est dépassée. Le ratio est significativement au-delà des attentes. Toutefois, cette particularité de MicroEntreprendre de distribuer directement une partie de ses revenus à ses membres et de considérer ce transfert parmi ses dépenses vient fausser la comparaison avec les autres organismes soutenus par le Ministère. Il serait souhaitable d'avoir un seul système comptable pour l'ensemble du réseau.



La cible 23 est atteinte, avec la même mise en garde. On ne peut comparer MicroEntreprendre qui coordonne un réseau opérant avec un autre organisme qui assure lui-même toutes les opérations. Pour avoir un meilleur portrait, il faudrait comptabiliser les activités de tous les membres du réseau.

5.2 CRITÈRE 8



CHAPITRE 5

CONFORMITÉ DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

LES CIBLES

24. Un taux de satisfaction de la clientèle d'au moins 70 %

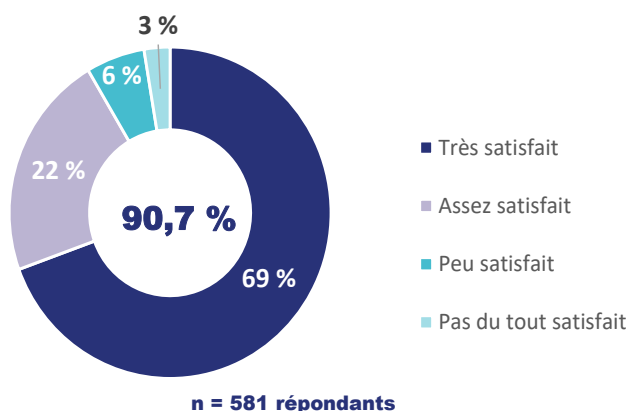
Constats relatifs à la cible 24

La clientèle a été interrogée par sondage pour connaître son degré de satisfaction envers MicroEntreprendre. Le graphique 5.1 présente la satisfaction en général.

Sur des éléments plus précis comme les services offerts, les façons de faire de MicroEntreprendre, l'accompagnement et la compréhension des besoins, tous reçoivent un avis favorable ou très favorable de plus de 85 % des répondants. Un seul élément est moins plébiscité, mais comporte aussi un fort pourcentage de non-réponses. Il s'agit du soutien aux communautés et aux populations marginalisées, où les « assez et très satisfaits » représentent 67 % des réponses. Pas moins de 24 % n'ont pas su ou n'ont pas voulu répondre.

Graphique 5.1

Taux de satisfaction de la clientèle de MicroEntreprendre



Source : Sondage téléphonique auprès de la clientèle de MicroEntreprendre.

AVIS



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS DU CRITÈRE 8

Les résultats sont jugés très satisfaisants, car la cible est dépassée.



La cible 24 est dépassée. À l'évidence, la clientèle apprécie l'organisme et ses services.

CHAPITRE 6

LES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Principaux résultats de MicroEntreprendre – Degré d'atteinte des cibles Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2022		Atteinte des cibles
Légende : (A) pour cible dépassée, (B) pour cible atteinte; (C) pour cible en partie atteinte; (D) pour cible non atteinte		
La pertinence du soutien à l'organisme		
Critère 1 : Le besoin justifiant le soutien à l'organisme		
– Le besoin de soutenir précisément ces clientèles est visible dans les statistiques.		(B)
– Complémentarité et absence de chevauchements confirmées.		(B)
– Plusieurs partenaires et entreprises participent au financement et à la capitalisation.		(B)
Critère 2 : L'utilité et la valeur ajoutée de l'organisme pour le Québec		
– Utilité et valeur ajoutée confirmées respectivement par 91 % et 94 % de la clientèle.		(A)
– Cohérence et concordance des objectifs confirmées.		(B)
L'efficacité du soutien à l'organisme		
Critère 3 : L'atteinte des résultats immédiats visés (extrants)		
– La capitalisation dépasse 10 M\$ et continue sa croissance.		(A)
– Croissance du nombre de prêts et du total des sommes prêtées.		(A)
– Territoire étendu à toutes les régions et toutes les clientèles.		(A)
– Une stratégie de notoriété est en place et la promotion du microcrédit se poursuit.		(B)
Critère 4 : L'atteinte des résultats intermédiaires visés (effets)		
– Le taux de survie des entreprises soutenues après 5 ans atteint 68 %.		(B)
– Le taux moyen de remboursement sur la période évaluée est de 90 %.		(A)
– 1 265 entreprises créées, 1 046 entreprises consolidées au total et aucune acquisition.		(B)
– Croissance soutenue du nombre de partenaires et des sources de financement du réseau.		(A)
– Amélioration des connaissances et des compétences confirmée par 78 % de la clientèle.		(B)
– Effet de levier des prêts consentis de 4,91.		(A)
Critère 5 : L'obtention de retombées socioéconomiques positives		
– Maintien et création de plusieurs emplois.		(A)
– L'investissement induit par le démarrage ou la consolidation d'entreprises atteint 30,2 M\$.		(B)
– Six cas à succès illustrent les effets et les rouages du réseau MicroEntreprendre.		(A)
L'efficience de l'aide financière		
Critère 6 : L'efficience de l'aide financière du MEIE		
– L'effet de levier de l'aide financière du MEIE est de 2,35.		(A)
– Ratio de rendement de la dépense publique estimé approximativement à 1,56.		(A)
La conformité de l'utilisation de l'aide financière		
Critère 7 : La conformité de mise en œuvre de la convention de subvention		
– Respect confirmé des principales attentes normatives de la convention de subvention.		(B)
– Ratio de la masse salariale de la haute direction d'à peine 3,5 % des dépenses totales.		(A)
– Ratio des frais d'administration et de gestion conforme de 9,2 % des dépenses totales.		(B)
Critère 8 : La satisfaction de la clientèle		
– Taux de satisfaction de la clientèle de 90,7 %.		(A)

CHAPITRE 6

LES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

1. Le besoin de soutenir l'organisme est-il persistant? (Pertinence)

La pertinence a été démontrée. Le retard persistant du Québec en matière d'entrepreneuriat et les barrières à l'entrée que rencontrent les clientèles marginalisées illustrent bien les besoins auxquels l'organisme répond. Plusieurs partenaires et entreprises participent au financement et à la capitalisation. On observe aussi la cohérence et les liens forts du réseau de MicroEntreprendre avec l'écosystème du soutien à l'entrepreneuriat, de même qu'avec les stratégies et les plans d'action du gouvernement du Québec et la mission du Ministère.

2. Les résultats visés par l'aide financière sont-ils atteints? (Efficacité)

L'efficacité est remarquable. Tous les objectifs opérationnels ont été atteints et plusieurs ont été dépassés. L'atteinte des résultats intermédiaires visés est probante, avec plusieurs cibles dépassées, des emplois, des investissements, la création d'entreprises et d'autres retombées socioéconomiques significatives.

3. Les résultats sont-ils obtenus à des coûts raisonnables? (Efficience)

L'efficience dépasse les attentes. La dépense publique est on ne peut plus rentable, sans compter les retombées sociales hautement positives, et l'effet de levier de l'aide financière du ministère atteint 2,35.

4. L'aide financière a-t-elle été utilisée adéquatement? (Conformité)

La conformité est probante. La mise en œuvre est conforme et le respect des balises normatives est confirmé. La satisfaction de la clientèle est parlante; elle dépasse 90 %.

6.3 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS ET ÉLÉMENTS À SUIVRE

Globalement, les résultats sont jugés **très satisfaisants**. Les résultats constatés confirment l'efficacité et l'efficience remarquables de MicroEntreprendre à atteindre les résultats visés par l'aide financière du Ministère. La pertinence du soutien à la réalisation de sa mission est manifeste et en toute conformité avec la mission et les attentes du Ministère.

Dans une perspective d'amélioration continue des interventions du Ministère, les actions suivantes sont recommandées à la Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat :

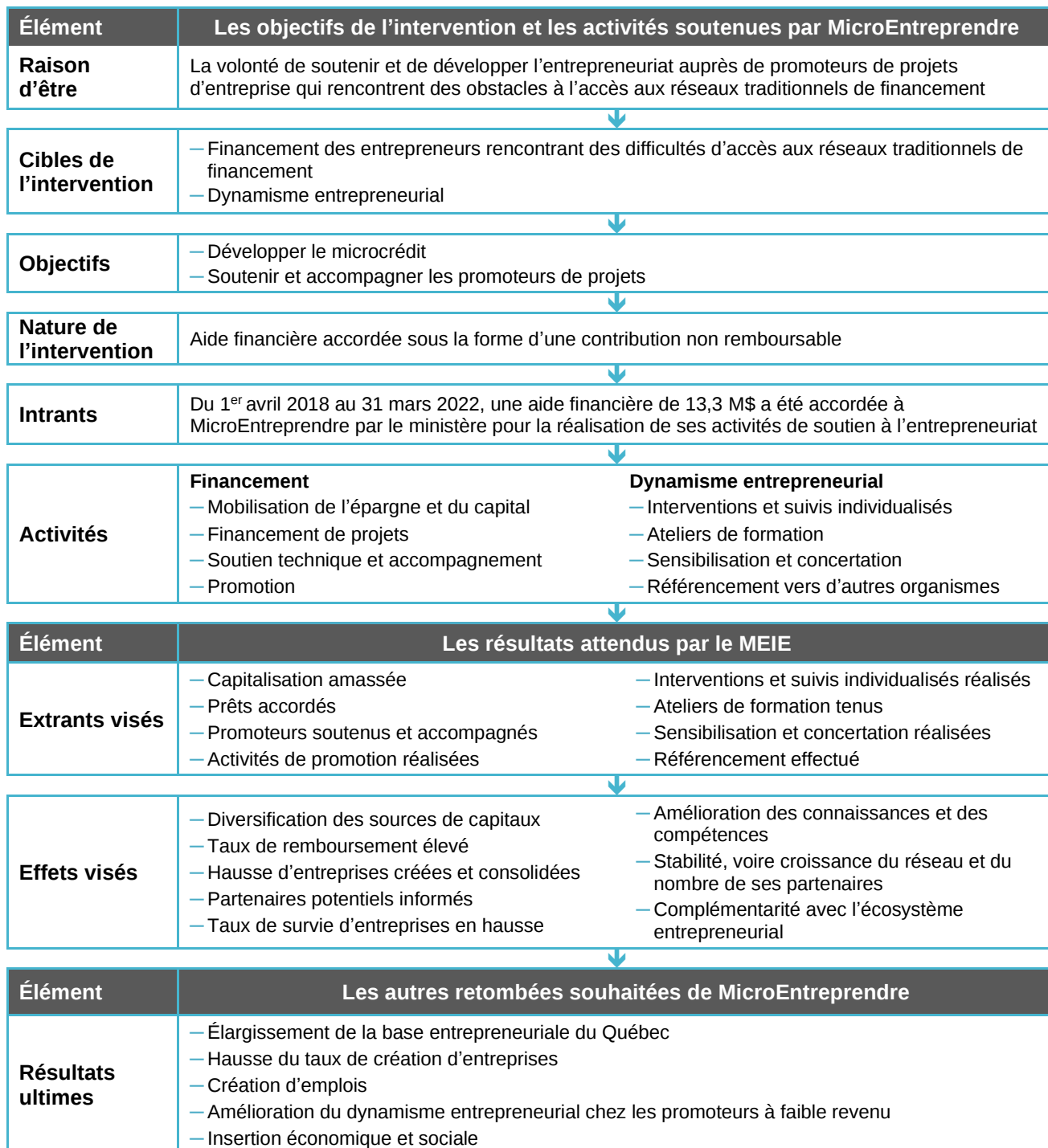
- En lien avec la cible 9, il serait souhaitable de mieux documenter les activités de promotion faites par MicroEntreprendre et d'en mesurer l'incidence sur la perception du microcrédit et la notoriété du réseau.
- En lien avec la cible 20, il est recommandé de mettre en place des outils de collecte de données pour mieux mesurer les retombées économiques des entreprises démarrées ou soutenues, par exemple en matière d'emplois ou d'évolution du chiffre d'affaires.
- En lien avec les cibles 22 et 23, il est recommandé à MicroEntreprendre de mettre en place une reddition de comptes qui permet de suivre l'ensemble du réseau. Des cibles appropriées devraient s'appliquer à l'ensemble des organismes membres.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.A MODÈLE LOGIQUE

Le tableau ci-dessous illustre la logique de l'intervention gouvernementale, en indiquant les liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats visés par l'intervention du ministère.



ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.B MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La méthode d'évaluation consiste à juger des écarts entre les cibles et les résultats constatés, selon l'échelle d'appréciation présentée à la section 1.5 du présent rapport. De plus, une appréciation du critère est apportée selon les quatre niveaux suivants : résultats très satisfaisants, résultats satisfaisants, résultats perfectibles et résultats insatisfaisants.

1.C SOURCES DES DONNÉES

Les sources de données utilisées dans la présente évaluation sont les suivantes :

1. Une requête d'information adressée à MicroEntreprendre

Deux formulaires ont été transmis par courriel aux dirigeants de MicroEntreprendre : un formulaire (fichier Excel) qui permettait de recueillir des informations de nature quantitative et un autre pour les informations de nature qualitative (fichier Word). Les documents remplis et les données recueillies ont été croisés dans la mesure du possible avec d'autres sources documentaires.

2. Analyse documentaire

La documentation administrative relative à MicroEntreprendre a été consultée et analysée afin de traiter certains indicateurs, de compléter les autres sources de données et de valider l'information collectée grâce à la requête d'information. Cette documentation concernait notamment les rapports d'évaluation antérieurs, les rapports annuels, les bilans d'activités et les états financiers de l'organisme et les conventions de subvention signées. Aussi, la documentation en lien avec le Ministère, ses orientations, plan stratégique, programmes et autres stratégies et plans d'action, a été analysée, de même que certains éléments d'autres ministères et du Gouvernement du Québec.

3. Enquête téléphonique

Un sondage téléphonique a été réalisé du 16 août au 14 octobre 2022 auprès de la clientèle de l'organisme et de quelques partenaires.

Sur une population initiale de six partenaires, cinq entrevues ont eu lieu. Pour la clientèle, le taux de réponse s'établit à 54 % selon les normes habituelles, soit 581 répondants sur une population éligible au sondage de 1 072. La différence entre la population initiale et la population éligible est expliquée par 110 numéros de téléphone non valides, 275 numéros hors échantillon (doublons, non-client, autre) et 23 numéros de téléphone sans réponse. Aucun échantillonnage n'a été effectué.

Tableau C1

Rendement du sondage téléphonique

Population	Population initiale	Population éligible	Nombre de répondants	Taux de réponse	Marges d'erreur
Clients	1 480	1 072	581	54 %	3,2 %
Partenaires	6	6	5	83 %	—

Source : Rapport administratif du sondage, firme externe pour le MEIE, octobre 2022.

1.D LIMITES DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation comporte certaines limites. Celles-ci sont jugées mineures et figurent dans le tableau D.1. Les stratégies d'atténuation de leurs effets y sont aussi décrites.

ANNEXE 1

COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Tableau D.1

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
Certaines cibles ne sont pas accompagnées d'attentes précises de résultats dans les conventions de subvention.	• Les actes administratifs (décrets et conventions) et la documentation apparentée ont des orientations pouvant être traduites en cibles de tendances (croissance ou maintien) ou en cibles dichotomiques (présence ou absence). • L'évaluation antérieure (2017) peut être utilisée comme étant une mesure au temps $t = 0$, à partir de laquelle il peut être attendu des résultats améliorés ou comparables à ceux de l'année 2021-2022 (dernière année évaluée). Toutefois, considérant la pandémie de la COVID-19, la comparaison avec la précédente évaluation a été réduite au minimum. • Les attentes habituelles du Ministère, quelle que soit l'intervention évaluée, peuvent être utilisées.
Données précises non disponibles sur les retombées économiques auprès des entreprises clientes du réseau.	• L'absence de données précises n'empêche pas de calculer une approximation des retombées économiques et une estimation du rendement de la dépense publique. Il s'agit alors de la considérer comme une valeur minimale et la rentabilité de la dépense publique est ainsi confirmée.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.A ANALYSE AVANTAGES-COÛTS (AAC)

Concernant la cible 20, l'évaluation du ratio de rendement de la dépense publique a été effectuée à l'aide d'une analyse avantages-coûts, réalisée du point de vue du contribuable et de la société dans son ensemble. Elle vise à quantifier sur une même base monétaire (le dollar) les retombées (ou avantages) économiques attribuables aux projets soutenus par le réseau de MicroEntreprendre et les coûts économiques de l'aide financière gouvernementale qui leur a été accordée de 2018 à 2022.

Le modèle d'analyse s'appuie sur la théorie de l'utilité et des surplus économiques. Une explication détaillée du modèle est disponible [sur le site Internet du Ministère](#). Par conséquent, l'analyse permet aussi d'évaluer les retombées économiques attribuables à l'intervention du Ministère. Elle offre deux résultats : le ratio de rendement de la dépense publique et la valeur des retombées économiques attribuables à l'intervention. Ce surplus économique est une mesure du surplus que dégagent les entreprises qui ont bénéficié directement ou indirectement de l'aide financière du Ministère. En ce sens, il mesure les gains de productivité ou de valeur ajoutée des entreprises qui ont bénéficié directement ou indirectement de l'aide financière du Ministère. Ces gains de productivité ou de valeur ajoutée constituent la valeur des retombées économiques. Elles sont composées des éléments suivants :

- **Retombées économiques directes** : elles correspondent à l'estimation du surplus du consommateur. Elles sont composées des apports de source privée dans les projets. L'analyse présume que les gains probables de productivité des entreprises sont au moins égaux à leurs apports dans les projets soutenus.
- **Retombées économiques indirectes** : elles correspondent à l'estimation du surplus du producteur. Elles sont composées des marges bénéficiaires supplémentaires (ou profit) probables des entreprises, qui résultent de leur participation aux projets soutenus. L'analyse présume que les gains probables de valeur ajoutée des entreprises sont au moins égaux à leurs marges bénéficiaires supplémentaires. Dans le cas présent, la valeur des retombées économiques indirectes n'est pas disponible.
- **Les coûts économiques** : ils correspondent à l'aide financière du MEIE accordée pour le fonctionnement et les projets, aux frais indirects de recherche et à la part publique des apports des partenaires.
- **Le coût d'opportunité** : les dépenses publiques ne sont possibles que parce qu'il y a des recettes fiscales, donc de prélèvement d'impôts et de taxes auprès des contribuables. Or, ces impôts et ces taxes modifient le comportement économique des contribuables : par exemple, plus l'impôt est élevé et moins ils vont consommer, ce qui entraîne un coût économique lié à l'imposition et à la taxation. Le coût d'opportunité vise à estimer ce coût économique. Pour ce faire, il suffit d'appliquer à tout dollar public dépensé un coefficient correcteur, appelé *coefficient d'inefficacité de la taxation gouvernementale*, fourni par les données du ministère des Finances du Québec. Pour la période évaluée, le coefficient est de 0,557. Ainsi, le coût réel d'une dépense publique de 100 000 \$ est de $100\,000 \$ \times (1 + 0,557) = 155\,700 \$$.

Le taux d'actualisation utilisé est de 6 %. L'actualisation permet de rapporter sur une même base des flux financiers qui se produisent à des dates différentes. Cette opération est indispensable pour être en mesure d'effectuer des opérations arithmétiques sur les retombées et les coûts économiques observés.

L'indice implicite des prix du produit intérieur brut (IIPP) est utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux financiers.

ANNEXE 2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Tableau 2A.1

Approximation du rendement de la dépense publique
Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022

Retombées économiques des activités et des projets soutenus	Total
Retombées économiques directes	
– Investissements de sources diverses dans les projets	31,67 M\$
– Revenus autonomes de MicroEntreprendre*	0,53 M\$
Total des retombées économiques actualisées (en dollars enchaînés de 2018-2019 ou en dollars réels)	28,15 M\$
Coûts économiques de la dépense publique associée au programme	
Subventions gouvernementales	
– Valeur de l'aide financière versée par le Ministère	13,49 M\$
Autres coûts associés à la dépense publique	
– Coût d'opportunité lié aux subventions gouvernementales	7,56 M\$
Total des coûts économiques (en dollars courants)	21,04 M\$
Total des coûts économiques actualisés (en dollars enchaînés de 2018-2019 ou en dollars réels)	18,08 M\$
Ratio de rendement de la dépense publique	1,56
Valeur actuelle nette (retombées économiques – coûts économiques)	10,07 M\$

Source : Fichier de suivi et de gestion du Fonds, IQ. Compilation MEIE. Compilation MEIE.

* Les revenus autonomes des membres du réseau n'ont pas été comptabilisés.

Limites associées à l'analyse

Le modèle avantages-coûts est utilisé ici à titre d'estimation très approximative, seulement pour illustrer le potentiel de retombées économiques des projets soutenus par MicroEntreprendre. Le modèle est incomplet du côté des retombées. Notamment, les revenus autonomes des membres du réseau n'ont pas été comptabilisés et les retombées économiques indirectes ne peuvent être calculées. Également, on présume l'investissement dans les projets comme étant totalement privé, ce qui ne saurait être le cas. Les membres du réseau font appel à un grand nombre de participants, tant pour la capitalisation du Fonds que pour les projets eux-mêmes. Il est impossible de connaître la part de fonds publics dans l'investissement total.

Le modèle est également incomplet du côté des coûts. En effet, on calcule l'ensemble des aides financières du ministère comme une dépense. Toutefois, une partie alimente la capitalisation du Fonds national de microcrédit. En conclusion, les coûts économiques sont surestimés et les retombées, largement sous-estimées. Ainsi, le ratio de rendement calculé est un strict minimum et ne représente pas l'incidence réelle des activités de MicroEntreprendre.



economie.gouv.qc.ca